

# Script & Forms

## Release 11-02-2021

### RELEASE NOTE

Auteur, service et coordonnées de contact	Date	Copie à	Commentaires
Script & Forms	09-02-2021	<a href="#">Click here to enter text.</a>	<a href="#">Click here to enter text.</a>

## TABLE OF CONTENT

1.	RELEASE .....	3
2.	NEW FEATURES.....	3
2.1.	Script 1A – Prolongation of quarantine and test period for HR contacts without strict isolation .....	3

# 1. Release

RELEASE NUMBER		
TYPE		URGENT
APPLICATION	Script & Forms	
VERSION		
DATE ACCEPTATION	10/02/2021	
DATE PRODUCTION	11/02/2021	

## 2. New features

### 2.1. Script 2A & 2C – Prolongation of quarantine and test period for HR contacts without strict isolation

If index case cannot isolate from other household members, the measures for the HR Contacts are as following :

- Test PCR 1
  - SMS with PCR code sent immediately
  - Bookable : immediately
  - When the test can be taken : 0d → +14d (from “last contact date” selected in 1A script)
- Test PCR 2
  - SMS with PCR code sent immediately
  - Bookable : immediately
  - When the test can be taken: +17d → +20d (from “start date isolation index” selected in script 2A/2C in Advice 4)
- Quarantine duration : “start date isolation index” + 20d
- Schedule 3B : “start date isolation index” + 15d

Note regarding PCR code SMS :

- from the 11 February release, the date from which the test can be taken will be added in SMS by PCR code
- As well as the first name and the first letter of the surname of the citizen associated with this code.
- <https://www.corona-tracking.info/wp-content/uploads/2021/02/20210118-Corona-Test-Prescription-Release-Note-Smals-EN-3.1.0.pdf>

## 2.1.1. Script 2A updates

### Prototype

*Pour arrêter la propagation du virus le plus rapidement possible, nous vous demandons de vous faire tester deux fois: immédiatement et 7 jours après le dernier contact. Le dernier contact a eu lieu le 09/02/2021.*

*Nous vous enverrons un premier SMS MAINTENANT avec un code à utiliser pour prendre rendez-vous pour un test COVID-19 (**cfe2 d197 09d5 4dcb**). Vous devez utiliser ce premier code dès que possible, de préférence aujourd'hui.*

*Vous recevrez également un SMS pour le deuxième test. Vous pouvez utiliser le code directement pour réserver vous-même votre test dans l'outil de réservation en ligne, mais le test ne peut être effectué qu'à partir de 7 jours après le dernier contact. (**f6ff a941 1f41 49b1**).*

**i** Information pour l'agent : Remarque : si le contact ne peut pas recevoir de SMS, dictez ce code.

**i** Information pour l'agent: Pourquoi tester immédiatement ? Le test «immédiat» permet de déterminer si le CHR est déjà positif et donc infecté. Le test est proposé les 72 premières heures après le dernier contact avec la personne index. Si le test est positif, il faut rechercher les contacts étroits et les mettre à leur tour en quarantaine pour éviter la propagation du virus. Si le test «immédiat» est négatif, cela n'affectera pas la durée de la quarantaine. La personne de contact peut encore être infectée, mais le virus n'est toujours pas détectable. En effet, une fois que le virus a pénétré dans le corps d'une personne, il doit se multiplier avant qu'il soit détectable par le test. Cette période peut être plus ou moins rapide.

**i** Information pour l'agent :

- À partir du 5 novembre, le code PCR donné au patient par SMS ou par son médecin peut être utilisé dans un outil de réservation en ligne (site web : <https://www.masante.belgique.be>).
- Ce code doit être saisi, ainsi que toute information manquante (numéro de registre national, numéro de téléphone où il peut être joint (de préférence le numéro de téléphone portable), adresse électronique pour envoyer un certificat de quarantaine si nécessaire, le nom du médecin généraliste qui doit recevoir le résultat, et s'il utilise l'application Coronalert, le code de test à 17 chiffres qu'il a généré avec son application et la date de début de l'infectiosité calculée par l'application).

*Vous devez appliquer les mesures d'hygiène de base et éviter tout contact direct avec d'autres personnes. Il est également important que vous surveilliez vous-même l'apparition des symptômes de COVID-19 pendant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Si vous présentez des symptômes, contactez votre médecin par téléphone. Limitez donc vos contacts sociaux pendant les 4 jours suivant la fin de votre période de quarantaine. Tenez-vous toujours à 1,5 mètre et utilisez un masque buccal à l'extérieur.*

**i** Information pour l'agent : Demandez activement si la personne a des questions sur les mesures d'isolation et d'hygiène. La période de quarantaine a été raccourcie, mais il existe toujours un risque (assez faible) que la maladie se déclare durant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Il est donc important de consulter votre médecin dès que possible pour un suivi médical complémentaire en cas de symptômes pendant cette période.


**Q4** "Un de vos cohabitants a-t-il été testé positif au COVID19 ?

- Oui  
 Non

**Q4a** Le test de votre cohabitant a bien été réalisé après '{{last\_contact\_date\_formatted\_min\_10}}' ou votre cohabitant avait-il encore des symptômes après le '{{last\_contact\_date\_formatted\_min\_3}}'

- Oui  
 Non

**Q4b** Est-ce que votre cohabitant a été en isolement de façon stricte depuis le '{{last\_contact\_date\_formatted}}'?

 Information pour les agents : Les règles strictes d'isolement sont les suivantes :

- Restez dans une pièce séparée, également pour dormir
- Ouvrez les fenêtres des pièces où vous séjournez le plus souvent possible
- Ne circulez pas dans toutes les pièces de la maison. Si possible, utilisez une autre salle de bain et des toilettes différentes. Si cela n'est pas possible, désinfectez votre salle de bain et vos toilettes avec de l'eau de javel après utilisation.
- Prenez vos repas séparément. Ne partagez pas les ustensiles pour manger et boire, la brosse à dents, les serviettes, la literie. Nettoyer soigneusement après utilisation.
- Si possible, nettoyez une fois par jour les surfaces qui sont fréquemment touchées avec de l'eau de javel. ( poignées de porte, interrupteurs d'éclairage, table, table de chevet, siège de toilette, ...)

- Oui  
 Non

**Conseil 4 : Test PCR : DIRECTEMENT et au jour 17 + quarantaine pendant 20 jours + attention accrue aux mesures d'hygiène pendant 24 jours**

PCR code à jour 0 : {{formatted\_prescription\_code\_0}}

PCR code à jour 17: PCR code: {{formatted\_prescription\_code\_17}}

**Conseil 4 : Test PCR : DIRECTEMENT et au jour 17 + quarantaine pendant 20 jours + attention accrue aux mesures d'hygiène pendant 24 jours**

PCR code à jour 0 : **{{formatted\_prescription\_code\_0}}**

PCR code à jour 17: PCR code: **{{formatted\_prescription\_code\_17}}**

*Comme vous continuer d'être en contact permanent avec une personne dont le test de dépistage du Covid-19 est positif, la période de quarantaine standard de 10 jours sera prolongée pour vous.*

*En effet, en cas de contact prolongé, vous risquez d'être infecté pendant toute la durée de la maladie de votre cohabitant.*

*Quand les symptômes de votre cohabitant ont-ils commencé ou quand son test a-t-il été effectué (si le cohabitant n'a pas de symptômes) ?*

**i Choisissez entre ces deux dates celle qui est la plus éloignée dans le passé.**

Introduisez la date

6/2/2021



*Votre quarantaine s'étend du **'{{symptoms\_test\_cohabitant\_date\_formatted}}'** au **'{{symptoms\_test\_cohabitant\_date\_formatted\_20}}'** avec une attention accrue aux mesures d'hygiène et à la distanciation sociale jusqu'au **'{{symptoms\_test\_cohabitant\_date\_formatted\_24}}'**. Vous ne pouvez être testé qu'à partir du **'{{symptoms\_test\_cohabitant\_date\_formatted\_17}}'**, si ce test est négatif, la période de quarantaine prendra fin.*

*Si les symptômes de votre cohabitant persistent plus de 7 jours, vous devrez prolonger votre quarantaine et la date du test d'un jour pour chaque jour supplémentaire où votre cohabitant continuera à présenter des symptômes.*

*Nous vous enverrons un certificat de quarantaine. La quarantaine doit être respectée et vous verrez dans le certificat que des sanctions peuvent suivre si elle n'est pas respectée.*

*Le certificat de quarantaine sera envoyé par courrier électronique et/ou à votre eBox. Pouvez-vous me donner votre adresse électronique et votre numéro d'enregistrement national afin que nous puissions envoyer ce certificat ?*

*Votre certificat sera valable jusqu'au **'{{symptoms\_test\_cohabitant\_date\_formatted\_20}}'**. Toutefois, si votre quarantaine prend plus de temps en raison des symptômes persistants de votre cohabitant, vous devez contacter votre médecin pour prolonger le certificat.*

?

*Votre certificat sera valable jusqu'au ". Toutefois, si votre quarantaine prend plus de temps en raison des symptômes persistants de votre cohabitant, vous devez contacter votre médecin pour prolonger le certificat.*

**i** Information pour l'agent :

- Complétez l'adresse e-mail et le numéro de registre national. (Si la personne n'a pas d'adresse e-mail, le certificat sera envoyé à l'eBox.)
- Expliquez à la personne que l'adresse e-mail est requise pour envoyer le certificat de quarantaine. Le numéro de registre national est requis pour demander le code PCR et envoyer le certificat de quarantaine vers l'eBox.

**i** Information pour l'agent :

- FAQ 1: Je n'ai pas d'adresse e-mail ? Le document vous sera envoyé via votre eBox.
- FAQ 2 : Qu'est-ce qu'une eBox ? My e-box est un environnement sécurisé où vous pouvez trouver tous vos documents gouvernementaux. L'URL est <https://myebox.be/fr>. Pour accéder à votre eBox, vous devez vous connecter avec votre eID ou vos clés numériques. Les différentes méthodes de connexion sont expliquées sur le site.
- FAQ 3 : Qu'est-ce qu'un numéro de registre national ? Ce numéro est au dos de votre carte d'identité et se compose de 11 numéros (les 6 premiers chiffres sont votre date de naissance). Le numéro de registre national est nécessaire pour pouvoir envoyer ce certificat à votre eBox.

*Pour arrêter la propagation du virus au plus vite, nous vous demandons de vous faire tester deux fois: immédiatement et 17 jours après les premiers symptômes de votre colocataire ou en l'absence de symptômes, le test positif de votre colocataire.*

*Nous vous enverrons un premier SMS MAINTENANT avec un code à utiliser pour prendre rendez-vous pour un test COVID-19 (**cfe2 d197 09d5 4dcb**). Vous devez utiliser ce premier code dès que possible, de préférence aujourd'hui. Si le premier test est positif, vous devez immédiatement vous isoler et contacter votre médecin. Vous recevrez également un SMS pour un deuxième test. Vous pouvez utiliser le code directement pour réserver vous-même votre test dans l'outil de réservation en ligne, mais le test ne peut être effectué qu'après 17 jours après les premiers symptômes de votre cohabitant ou en l'absence de symptômes, le test positif de votre cohabitant. (**1878 dd6f d3b2 4275**).*

*A quel numéro de GSM pouvons-nous envoyer ce code ?*

*Si le test est négatif, la période de quarantaine est stoppée. Vous trouverez le résultat de votre test sur [www.masante.belgique.be](http://www.masante.belgique.be). Si vous ne trouvez pas vos résultats après 48 heures, votre médecin pourra vous informer du résultat.\**

*Si le test est négatif, la période de quarantaine est stoppée. Vous trouverez le résultat de votre test sur [www.masante.belgique.be](https://www.masante.belgique.be). Si vous ne trouvez pas vos résultats après 48 heures, votre médecin pourra vous informer du résultat.\**

**i** Information pour l'agent: Pourquoi tester immédiatement? Le test «immédiat» permet de déterminer si le CHR est déjà positif et donc infecté. Si le test est positif, il faut rechercher les contacts étroits et les mettre à leur tour en quarantaine pour éviter la propagation du virus. Si le test «immédiat» est négatif, cela n'affectera pas la durée de la quarantaine. La personne de contact peut encore être infectée, mais le virus n'est toujours pas détectable. En effet, une fois que le virus a pénétré dans le corps d'une personne, il doit se multiplier avant qu'il soit détectable par le test. Cette période peut être plus ou moins rapide.

**i** Information pour l'agent :

- A partir du 5 novembre, le code PCR donné au patient par SMS ou par son médecin peut être utilisé dans un outil de réservation en ligne (site web : <https://www.masante.belgique.be/#/>). Ce code doit être saisi, ainsi que toute autre information manquante (numéro de registre national, numéro de téléphone où on peut être joint (de préférence le numéro de téléphone portable), adresse électronique pour envoyer un certificat de quarantaine, nom du médecin généraliste qui doit recevoir le résultat, et si l'application Coronalert est utilisée, le code test à 17 chiffres généré par l'application et la date de début de l'infectiosité calculée aussi par l'application).
- Vous devez appliquer les mesures d'hygiène de base et éviter tout contact direct avec d'autres personnes. Il est également important que vous surveilliez vous-même l'apparition des symptômes de COVID-19 pendant les 21 jours. Si vous présentez des symptômes, contactez votre médecin par téléphone. Limitez donc vos contacts sociaux pendant les 4 jours suivant la fin de votre période de quarantaine. Tenez-vous toujours à 1,5 mètre et utilisez un masque buccal à l'extérieur.

**i** Information pour l'agent :

- Demandez activement si la personne a des questions sur les mesures d'isolation et d'hygiène. La période de quarantaine a été raccourcie, mais il existe toujours un risque (assez faible) que la maladie se déclare durant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Il est donc important de consulter votre médecin dès que possible pour un suivi médical complémentaire en cas de symptômes pendant cette période – même si le test PCR est négatif au 17e jour.



## 2.1.2. Script 2C updates

*Pour arrêter la propagation du virus le plus rapidement possible, nous vous demandons de vous faire tester deux fois: immédiatement et 7 jours après le dernier contact. Le dernier contact a eu lieu le 09/02/2021.*

*Nous vous enverrons un premier SMS MAINTENANT avec un code à utiliser pour prendre rendez-vous pour un test COVID-19 (2717 5cf2 2583 44e4). Vous devez utiliser ce premier code dès que possible, de préférence aujourd'hui.*

*Vous recevrez également un SMS pour le deuxième test. Vous pouvez utiliser le code directement pour réserver vous-même votre test dans l'outil de réservation en ligne, mais le test ne peut être effectué qu'à partir de 7 jours après le dernier contact. (a23c 11b8 c1ea 4746).*

**i** Information pour l'agent : Remarque : si le contact ne peut pas recevoir de SMS, dictez ce code.

**i** Information pour l'agent: Pourquoi tester immédiatement ? Le test «immédiat» permet de déterminer si le CHR est déjà positif et donc infecté. Le test est proposé les 72 premières heures après le dernier contact avec la personne index. Si le test est positif, il faut rechercher les contacts étroits et les mettre à leur tour en quarantaine pour éviter la propagation du virus. Si le test «immédiat» est négatif, cela n'affectera pas la durée de la quarantaine. La personne de contact peut encore être infectée, mais le virus n'est toujours pas détectable. En effet, une fois que le virus a pénétré dans le corps d'une personne, il doit se multiplier avant qu'il soit détectable par le test. Cette période peut être plus ou moins rapide.

**i** Information pour l'agent :

- À partir du 5 novembre, le code PCR donné au patient par SMS ou par son médecin peut être utilisé dans un outil de réservation en ligne (site web : <https://www.masante.belgique.be>).
- Ce code doit être saisi, ainsi que toute information manquante (numéro de registre national, numéro de téléphone où il peut être joint (de préférence le numéro de téléphone portable), adresse électronique pour envoyer un certificat de quarantaine si nécessaire, le nom du médecin généraliste qui doit recevoir le résultat, et s'il utilise l'application Coronalert, le code de test à 17 chiffres qu'il a généré avec son application et la date de début de l'infectiosité calculée par l'application).

*Vous devez appliquer les mesures d'hygiène de base et éviter tout contact direct avec d'autres personnes. Il est également important que vous surveilliez vous-même l'apparition des symptômes de COVID-19 pendant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Si vous présentez des symptômes, contactez votre médecin par téléphone. Limitez donc vos contacts sociaux pendant les 4 jours suivant la fin de votre période de quarantaine. Tenez-vous toujours à 1,5 mètre et utilisez un masque buccal à l'extérieur.*

**i** Information pour l'agent : Demandez activement si la personne a des questions sur les mesures d'isolation et d'hygiène. La période de quarantaine a été raccourcie, mais il existe toujours un risque (assez faible) que la maladie se déclare durant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Il est donc important de consulter votre médecin dès que possible pour un suivi médical complémentaire en cas de symptômes pendant cette période.

**Q7** "Un de vos cohabitants a-t-il été testé positif au COVID19 ?

- Oui  
 Non

**Q7a** Le test de votre cohabitant a bien été réalisé après '{{last\_contact\_date\_formatted\_min\_10}}' ou votre cohabitant avait-il encore des symptômes après le '{{last\_contact\_date\_formatted\_min\_3}}'

- Oui  
 Non

**Q7b** Est-ce que votre cohabitant a été en isolement de façon stricte depuis le '{{last\_contact\_date\_formatted}}'?

**i** Information pour les agents : Les règles strictes d'isolement sont les suivantes :

- Restez dans une pièce séparée, également pour dormir
- Ouvrez les fenêtres des pièces où vous séjournez le plus souvent possible
- Ne circulez pas dans toutes les pièces de la maison. Si possible, utilisez une autre salle de bain et des toilettes différentes. Si cela n'est pas possible, désinfectez votre salle de bain et vos toilettes avec de l'eau de javel après utilisation.
- Prenez vos repas séparément. Ne partagez pas les ustensiles pour manger et boire, la brosse à dents, les serviettes, la literie. Nettoyer soigneusement après utilisation.
- Si possible, nettoyez une fois par jour les surfaces qui sont fréquemment touchées avec de l'eau de javel.( poignées de porte, interrupteurs d'éclairage, table, table de chevet, siège de toilette, ,...)

- Oui  
 Non

**Conseil 4 : Test PCR : DIRECTEMENT et au jour 17 + quarantaine pendant 20 jours + attention accrue aux mesures d'hygiène pendant 24 jours**

**PCR code à jour 0 : {{formatted\_prescription\_code\_0}}**

**PCR code à jour 17: PCR code: {{formatted\_prescription\_code\_17}}**

**Conseil 4 : Test PCR : DIRECTEMENT et au jour 17 + quarantaine pendant 20 jours + attention accrue aux mesures d'hygiène pendant 24 jours**

**PCR code à jour 0 : 2717 5cf2 2583 44e4**

**PCR code à jour 17: PCR code: c31f 96a2 4e1a 4f7d**

*Comme vous continuez d'être en contact permanent avec une personne dont le test de dépistage du Covid-19 est positif, la période de quarantaine standard de 10 jours sera prolongée pour vous.*

*En effet, en cas de contact prolongé, vous risquez d'être infecté pendant toute la durée de la maladie de votre cohabitant.*

*Quand les symptômes de votre cohabitant ont-ils commencé ou quand son test a-t-il été effectué (si le cohabitant n'a pas de symptômes) ?*

**i Choisissez entre ces deux dates celle qui est la plus éloignée dans le passé.**

Introduisez la date

9/2/2021



*Votre quarantaine s'étend du '09/02/2021' au '01/03/2021' avec une attention accrue aux mesures d'hygiène et à la distanciation sociale jusqu'au '05/03/2021'. Vous ne pouvez être testé qu'à partir du '26/02/2021', si ce test est négatif, la période de quarantaine prendra fin.*

*Si les symptômes de votre cohabitant persistent plus de 7 jours, vous devrez prolonger votre quarantaine et la date du test d'un jour pour chaque jour supplémentaire où votre cohabitant continuera à présenter des symptômes.*

*Nous vous enverrons un certificat de quarantaine. La quarantaine doit être respectée et vous verrez dans le certificat que des sanctions peuvent suivre si elle n'est pas respectée.*

*Le certificat de quarantaine sera envoyé par courrier électronique et/ou à votre eBox. Pouvez-vous me donner votre adresse électronique et votre numéro d'enregistrement national afin que nous puissions envoyer ce certificat ?*

*Votre certificat sera valable jusqu'au '01/03/2021'. Toutefois, si votre quarantaine prend plus de temps en raison des symptômes persistants de votre cohabitant, vous devez contacter votre médecin pour prolonger le certificat.*

**i Information pour l'agent :**

- Complétez l'adresse e-mail et le numéro de registre national. (Si la personne n'a pas d'adresse e-mail, le certificat sera envoyé à l'eBox.).
- Expliquez à la personne que l'adresse e-mail est requise pour envoyer le certificat de quarantaine. Le numéro de registre national est requis pour demander le code PCR et envoyer le certificat de quarantaine vers l'eBox.

**i** Information pour l'agent :

- FAQ 1: Je n'ai pas d'adresse e-mail ? Le document vous sera envoyé via votre eBox.
- FAQ 2 : Qu'est-ce qu'une eBox ? My e-box est un environnement sécurisé où vous pouvez trouver tous vos documents gouvernementaux. L'URL est <https://myebox.be/fr>. Pour accéder à votre eBox, vous devez vous connecter avec votre eID ou vos clés numériques. Les différentes méthodes de connexion sont expliquées sur le site.
- FAQ 3 : Qu'est-ce qu'un numéro de registre national ? Ce numéro est au dos de votre carte d'identité et se compose de 11 numéros (les 6 premiers chiffres sont votre date de naissance). Le numéro de registre national est nécessaire pour pouvoir envoyer ce certificat à votre eBox.

*Pour arrêter la propagation du virus au plus vite, nous vous demandons de vous faire tester deux fois: immédiatement et 17 jours après les premiers symptômes de votre colocataire ou en l'absence de symptômes, le test positif de votre colocataire.*

*Nous vous enverrons un premier SMS MAINTENANT avec un code à utiliser pour prendre rendez-vous pour un test COVID-19 (2717 5cf2 2583 44e4). Vous devez utiliser ce premier code dès que possible, de préférence aujourd'hui. Si le premier test est positif, vous devez immédiatement vous isoler et contacter votre médecin. Vous recevrez également un SMS pour un deuxième test. Vous pouvez utiliser le code directement pour réserver vous-même votre test dans l'outil de réservation en ligne, mais le test ne peut être effectué qu'après 17 jours après les premiers symptômes de votre cohabitant ou en l'absence de symptômes, le test positif de votre cohabitant. (c31f 96a2 4e1a 4f7d).*

*A quel numéro de GSM pouvons-nous envoyer ce code ?*

*Si le test est négatif, la période de quarantaine est stoppée. Vous trouverez le résultat de votre test sur [www.masante.belgique.be](http://www.masante.belgique.be). Si vous ne trouvez pas vos résultats après 48 heures, votre médecin pourra vous informer du résultat.\**

**i** Information pour l'agent: Pourquoi tester immédiatement? Le test «immédiat» permet de déterminer si le CHR est déjà positif et donc infecté. Si le test est positif, il faut rechercher les contacts étroits et les mettre à leur tour en quarantaine pour éviter la propagation du virus. Si le test «immédiat» est négatif, cela n'affectera pas la durée de la quarantaine. La personne de contact peut encore être infectée, mais le virus n'est toujours pas détectable. En effet, une fois que le virus a pénétré dans le corps d'une personne, il doit se multiplier avant qu'il soit détectable par le test. Cette période peut être plus ou moins rapide.

**i** Information pour l'agent :

- A partir du 5 novembre, le code PCR donné au patient par SMS ou par son médecin peut être utilisé dans un outil de réservation en ligne (site web : <https://www.masante.belgique.be/#/>). Ce code doit être saisi, ainsi que toute autre information manquante (numéro de registre national, numéro de téléphone où on peut être joint (de préférence le numéro de téléphone portable), adresse électronique pour envoyer un certificat de quarantaine, nom du médecin généraliste qui doit recevoir le résultat, et si l'application Coronalert est utilisée, le code test à 17 chiffres généré par l'application et la date de début de l'infectiosité calculée aussi par l'application).
- Vous devez appliquer les mesures d'hygiène de base et éviter tout contact direct avec d'autres personnes. Il est également important que vous surveilliez vous-même l'apparition des symptômes de COVID-19 pendant les 21 jours. Si vous présentez des symptômes, contactez votre médecin par téléphone. Limitez donc vos contacts sociaux pendant les 4 jours suivant la fin de votre période de quarantaine. Tenez-vous toujours à 1,5 mètre et utilisez un masque buccal à l'extérieur.

**i** Information pour l'agent :

- Demandez activement si la personne a des questions sur les mesures d'isolation et d'hygiène. La période de quarantaine a été raccourcie, mais il existe toujours un risque (assez faible) que la maladie se déclare durant les 4 jours qui suivent la quarantaine. Il est donc important de consulter votre médecin dès que possible pour un suivi médical complémentaire en cas de symptômes pendant cette période – même si le test PCR est négatif au 17e jour.